

Pour l'Hôpital, qui est l'affaire de tous, nous avons demandé officiellement qu'il y ait du « dialogue social » avec les organisations syndicales représentatives et non avec des collectifs et que les moyens soient mis pour que l'Hôpital public existe et ne soit pas qu'une variable d'ajustement économique.

Le ministre de la Santé n'est pas à Bercy mais bien au ministère de la Santé. Les engagements pris sur les moyens et les conditions de travail doivent être tenus et respectés. Il en va ainsi de l'attractivité de ces métiers.

Nous avons repris notre cahier revendicatif déposé le 16 mai.

Nous avons ajouté que le gouvernement ne peut pas se targuer de « dialogue social » avec les ordonnances, dont FO demande l'abrogation. Les ordonnances « Travail » réduisent (toutes les analyses et les études le prouvent) les moyens des instances représentatives du personnel et le nombre d'instances.

Les travailleurs doivent pouvoir se projeter. Nous avons de nouveau réclamé une augmentation des salaires du public comme du privé, des pensions et des minimas sociaux.

Nous avons réitéré notre revendication portant sur la conditionnalité des aides publiques et l'exonération des cotisations sociales (salariales et patronales).

Concernant l'assurance chômage et la négociation à venir, nous avons affirmé que la lettre de cadrage ne doit pas nous enfermer. Nous comptons négocier la totalité de la convention notamment sur l'indemnisation des demandeurs d'emplois. Être au chômage ou au RSA, ce n'est pas un choix !

Enfin, sur l'agenda social autonome approuvé par sept organisations sur huit, nous avons demandé la plus grande autonomie de négociation sur les sujets définis.

Proposition d'agenda social des partenaires sociaux

Bloc 1 : Agenda autonome des partenaires sociaux

- Gouvernance des groupes de protection sociale : été 2023
- Convention quadriennale AGIRC ARRCO : réunion d'organisation de la négociation à programmer puis négociation en septembre 2023
- Lancement du comité de suivi de l'ANI télétravail
- Lancement du comité paritaire de transposition de l'ANI partage de la valeur
- Diagnostic sur la prévoyance des non-cadres (dans le cadre de l'ANI ATMP)
- Valorisation des parcours syndicaux

Bloc 2 : Autres thématiques de négociations

Demande que ce soit dans le cadre de l'article L1 du Code du travail- Le Gouvernement est d'accord.

- Emploi des seniors
- Compte Epargne Temps Universel
- Parcours professionnels, prévention de l'usure professionnelle en lien avec les branches et accompagnement des reconversions professionnelles

Bloc 3 : Sujets non arbitrés qui feront l'objet de travaux complémentaires

- Assurance Chômage
- Salaires et évolution des grilles de classification

Réponse du ministre du Travail

Le ministre du Travail a rappelé que « dialogue social » est actif dans les branches. Aujourd'hui 119 branches sont au-dessus du SMIC. Seules 9 branches sont encore en-dessous.

Il a également indiqué que la transposition de l'accord ATMP se ferait intégralement dans la loi et que ça ferait l'objet d'un travail entre les organisations signataires et le Ministère du travail.

Enfin, sur l'assurance chômage, il y aura une concertation sur la lettre de cadrage qui commence dès cette semaine et qu'ensuite il y aurait une négociation avec un calendrier restreint avant le 31 décembre.

Réponse de la Première ministre

La Première ministre a pris la parole rappelant la nécessité de baisser notre dette publique et de redonner confiance dans le Pacte Républicain.

Elle a abordé une feuille de route sur la transition écologique et la transformation qui sera travaillée avec les interlocuteurs sociaux et a regretté que les transitions professionnelles collectives n'aient pas eu le succès escompté.

Elle a également indiqué que début septembre, le ou les documents d'orientations sur le bloc 2 nous seront envoyés après concertation. Ici également, le calendrier est contraint car si nous voulons une transcription législative de ces négociations en 2024, il faudrait que les discussions soient terminées au printemps 2024.

Ensuite, elle a indiqué que des discussions tripartites sur les exonérations sur les bas salaires sont engagées. Ces exonérations favorisent trop souvent les trappes à bas salaires.

Elle a aussi indiqué qu'elle est favorable à ce qu'il y ait un lieu d'échange national sur les orientations stratégiques de la formation professionnelle.

Sur l'Hôpital, pour la Première Ministre, effectivement ce ne sont pas les collectifs les interlocuteurs mais bien les organisations syndicales.

Et elle s'est engagée à ce que rapidement, il y ait une réunion sur les engagements pris et les moyens pour l'Hôpital public entre le ministre de la Santé et les organisations syndicales.

De nombreuses négociations vont donc débuter, dès le mois de septembre, que ce soit avec le patronat ou le gouvernement. Nous continuerons de porter fermement nos revendications. Redonnons la place qui est la sienne à la négociation collective. Nous ne tournons pas la page sur la réforme des retraites et nous en demandons l'abrogation !

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe 1 : Agenda social

Annexe 2 : Cahier de revendications FO